



POUR DIFFUSION IMMÉDIATE  
CNW, code 42  
Hebdomadaires régionaux de l'Abitibi-Témiscamingue

**Projet d'agrandissement de la mine aurifère Canadian Malartic  
et de déviation de la route 117 à Malartic**

**LE BAPE INFORME LA POPULATION LE 4 MAI 2016 À MALARTIC**

Québec, le 12 avril 2016 – Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) tient une séance d'information sur le *Projet d'agrandissement de la mine aurifère Canadian Malartic et de déviation de la route 117 à Malartic* par Canadian Malartic GP. Cette séance à laquelle participera le promoteur sera animée par une représentante du BAPE et aura lieu le **mercredi 4 mai 2016, à compter de 19 h 30, au Théâtre Meglab, 550, 4<sup>e</sup> Avenue à Malartic**. L'objet de la séance d'information est de permettre aux citoyens de s'informer sur le projet, la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, le processus de consultation publique ainsi que sur le rôle du BAPE. Cette séance d'information s'inscrit dans le mandat que le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, M. David Heurtel, a confié au BAPE. Ce dernier doit rendre accessibles au public l'étude d'impact et l'ensemble du dossier relatif au projet. La période d'information et de consultation du dossier par le public débute aujourd'hui et se terminera le 27 mai 2016.

C'est durant cette période de 45 jours que tout citoyen, tout groupe, toute municipalité ou tout organisme peut faire la demande d'une audience publique auprès du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Le cas échéant, une commission du BAPE pourrait être chargée d'enquêter sur le projet et de consulter la population à cet effet.

**OÙ CONSULTER LA DOCUMENTATION SUR LE PROJET ?**

Les citoyens peuvent se renseigner sur le projet en consultant l'étude d'impact réalisée par le promoteur et les autres documents décrivant le projet et, entre autres, ses répercussions sur l'environnement. À compter d'aujourd'hui et jusqu'au 27 mai 2016, ces documents peuvent être consultés à la **Bibliothèque de Malartic, 640, rue de la Paix**. L'ensemble du dossier est également disponible au bureau du BAPE à Québec, au 575, rue Saint-Amable, bureau 2.10 et à Montréal, à la Bibliothèque des sciences juridiques de l'Université du Québec à Montréal, Pavillon Hubert-Aquin, au 400, rue Sainte-Catherine Est, local A-M100 de même que sur le site Web du BAPE au [www.bape.gouv.qc.ca](http://www.bape.gouv.qc.ca), sous la rubrique « Mandats en cours ».

**LE PROJET**

La compagnie minière Canadian Malartic GP souhaite agrandir la mine d'or à ciel ouvert Canadian Malartic auparavant sous la responsabilité de la mine Osisko. Son objectif est d'exploiter les gisements Barnat et la fosse Jeffrey situés à l'est de la fosse actuelle. L'expansion de la fosse entraînerait une révision du plan de gestion des stériles et un agrandissement de la halde à stériles. Le parc à résidus devrait aussi être revu et agrandi. Il faudrait également prolonger vers l'est une butte qui sert d'écran visuel entre la ville et la fosse et de barrière pour le bruit et la poussière.

Cet agrandissement de la mine amènerait le déplacement d'un tronçon de la route 117 à l'entrée est de la Ville de Malartic parce qu'il passe au-dessus du gisement Barnat. D'une longueur de près de 4 km, la déviation proposée serait aménagée au nord de la route actuelle et les coûts seraient pris en charge par la compagnie minière. Les travaux incluraient le remblayage de la fosse Buckshot et l'effondrement de l'ancienne mine Barnat.

Le promoteur évalue le coût des travaux à plus de 50 M\$. La déviation de la route 117 se ferait en 2017 et 2018. Les travaux préparatoires pour l'agrandissement de la mine auraient lieu en 2017 et son exploitation débiterait en 2018. Cette exploitation devrait se prolonger jusqu'en 2028 et permettrait le maintien de 670 emplois.

### **Les répercussions prévues par le promoteur et les mesures d'atténuation proposées dans l'étude d'impact**

Des impacts jugés d'importance moyenne sur le milieu biologique découleraient de l'extension de la fosse, de la halde à stériles et du parc à résidus. Ces activités occasionneraient du déboisement, des traversées de cours d'eau et des empiètements dans la zone inondable de la rivière Malartic. Des mesures de compensation sont prévues pour les pertes d'habitats aquatiques et humides d'intérêt. À plus long terme, la halde à stériles et le parc à résidus présentent un risque de drainage minier acide. Pour le prévenir, des mesures telles que des interventions de surface, l'extraction des sulfures à l'usine de traitement du minerai ou l'ajout de produits à potentiel neutralisant seront considérées.

Pour la population, les principaux impacts pendant l'exploitation de la mine de même que pendant les travaux de déviation de la route et de prolongement de la butte-écran seraient liés surtout au climat sonore et à la qualité de l'air. Les nuisances pourraient être atténuées par des mesures de réduction du bruit, de contrôle des poussières et un meilleur encadrement des sautages. Ces mesures incluent notamment, la prise en compte de la direction des vents et des conditions météorologiques, une meilleure communication avec le milieu, un plan de gestion, la formation du personnel et des sous-traitants, un programme d'amélioration de performance des équipements ainsi que l'installation d'un écran temporaire le long de l'avenue Champlain.

### **LA DEMANDE D'AUDIENCE PUBLIQUE**

Toute personne, tout groupe, tout organisme ou toute municipalité qui désire que le projet soit discuté et évalué publiquement peut faire une demande d'audience publique pendant la période d'information et de consultation du dossier par le public. Cette demande doit être transmise, par écrit, au plus tard le 27 mai 2016, au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, 675, boulevard René-Lévesque Est, 30<sup>e</sup> étage, Québec (Québec) G1R 5V7. Le requérant doit y indiquer les motifs de sa demande et son intérêt par rapport au milieu touché par le projet.

Les personnes désireuses d'obtenir plus de renseignements peuvent communiquer avec M<sup>me</sup> Julie Olivier, au numéro suivant : 418 643-7447 ou, sans frais, au 1 800 463-4732, poste 539 ou par courrier électronique à l'adresse suivante : [mine-malartic@bape.gouv.qc.ca](mailto:mine-malartic@bape.gouv.qc.ca).